

Appel à candidature à un poste de Directeur-Adjoint (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Bourgogne-Franche-Comté

<u>Intitulé du poste :</u>	« Directeur-adjoint » (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDI à temps complet de droit public, selon statut des personnels du CNPF (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité. Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe
<u>Catégorie d'emploi :</u>	A
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPF (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent ou grilles fonction publique de l'Etat. Fourchette : de 40.3 k€ à 76.5 k€ selon ancienneté et profil de la personne
<u>Résidence administrative :</u>	DIJON (21)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} juin ou 1^{er} juillet, adaptable en fonction des disponibilités

Présentation du CNPF et du contexte de la mission

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire national. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

Le Directeur adjoint exerce les pouvoirs qui lui sont délégués directement par le Directeur général et/ou par le Directeur régional. Il veille au bon accomplissement des missions qui incombent au CRPF, dont les missions générales fixées à l'article L.321-1 du Code Forestier, l'exécution du Contrat d'objectifs et de performance Etat-CNPFF, les orientations stratégiques adoptées par le Conseil d'Administration du CNPF et du Conseil de Centre du CRPF. Le Directeur adjoint intervient par ailleurs pour suppléer le directeur en cas d'absence dans toutes les matières relevant de ce dernier, notamment pour assurer le fonctionnement du centre et la bonne fin des missions qui lui sont confiées et en diriger les personnels.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpff.fr



Description du poste

Sous l'autorité du Directeur, les actions que vous conduirez seront les suivantes :



- la représentation du CRPF auprès des acteurs publics et privés de la filière forêt bois, et plus particulièrement sur la partie Bourgogne (notamment Morvan)
- le management de l'équipe Morvan
- l'appui à l'animation des Conseils de centre
- l'appui au management des équipes
- le suivi du Contrat d'objectifs et de performance,
- la gestion des conventions côté Bourgogne et la recherche de financements, notamment européens, ainsi que le pilotage de certains de ces projets
- la responsabilité de correspondant communication,
- la responsabilité de correspondant PEFC,
- la responsabilité de correspondant informatique,
- la responsabilité de correspondant RQA,
- la responsabilité de correspondant Europe,
- la responsabilité de correspondant juridique,
- la responsabilité de correspondant gestion de projet,
- le suivi de la rédaction des SRGS.

Profil recherché

Formation – expériences

- Ingénieur forestier disposant de 10 années d'expérience professionnelle, ingénieur GREF dans le cadre d'un recrutement externe
- Compétences techniques avérées en matière de sylviculture et d'expérimentation,
- Compétences administratives (qualité rédactionnelles, organisationnelle, rigueur),
- Compréhensions des enjeux de la forêt privée,
- Capacités managériales,
- Qualités relationnelles et de négociation,
- Permis B en cours de validité.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9 € pris en charge à 60% par l'employeur,
- Activité télétravaillable, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports...)
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% et forfait mobilité durable,
- Participation de l'employeur à un contrat de complémentaire santé (mutuelle) obligatoire

Personnes à contacter

- François JANEX, Directeur : 06 71 01 65 59

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le **3 mai 2024** dernier délai un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé,

par mail à :

bfc@cnpf.fr

ou par courrier à :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté,
18 boulevard Eugène Spuller
21000 DIJON

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra **le 3 mai**.